

FORMULAIRE DE PROCES VERBAL DE CONSEIL D'ECOLE

ECOLE / RPI

NOM	Ecole élémentaire J-Y Cousteau VOUNEUIL SOUS BIARD	DATE DE LA REUNION	6/11/18
COMMUNE (S)			

Participant.e.s (préciser A: absent.e Exc pour excusé.e)

Représentants des parents d'élèves	Education nationale	Collectivités	Autres participants
Mme THEVENOT Mme BUYCK Mme KHAN Mme ZAMBENEDETTI Mme CHOUKCHOU BRAHAM (abs) Mme LEON Mme SELZERE Mme PHILIPPONNEAU Mme LEGRAS M. CABARET Mme DUBREUIL (abs) M. DESLANDES Mme LASELLE Mme MAGNERON Mme ALDABERT Mme MOIGNER	<u>Président.e</u> - Corneille Adeline <u>Enseignant.e.s</u> M. CHABOT Mme DIVET Mme BARROT Mme GUILLAUD Mme JAULIN Mme MATARD Mme CORNEILLE Mme ANDRE IEN (Inspectrice de l'Education Nationale) Mme PAQUET (exc)	M. TANGUY (maire) (exc) Mme FAUCHER (Chargée des Affaires scolaires à la mairie) M. Legendre	<u>Invité.e</u> M. IBARS (responsable périscolaire)(exc)

Début de séance à 18h35

Ordre du jour

--

1. Fonctionnement du conseil d'école

--

Les parents élus les années précédentes expliquent aux nouveaux parents les enjeux et le fonctionnement du Conseil d'école. Nous rappelons également le déroulement des élections et les différentes tâches à accomplir pour assurer leur bon déroulement.

Chaque début d'année scolaire, les parents candidats à l'élection doivent constituer entre eux une liste et choisir titulaires et suppléants. Ils préparent ensuite les bulletins de vote, procèdent à la mise sous plis et participent au dépouillement.

2. Règlement intérieur et charte de la laïcité

--

Le conseil d'école s'accorde sur les modifications suivantes du règlement :

- Ajout du point « L'usage du téléphone portable ou de tout appareil mobile de télécommunication par les élèves est interdit à l'école sauf dans le cadre d'un usage pédagogique encadré par l'enseignant conformément au règlement type départemental et à l'article L. 511 - 5 du code de l'éducation ».

- Concernant les goûters, le point suivant est ajouté : « *Les goûters suivants sont acceptés à l'école : fruits secs, fruits, pain.* »

3. Actions pédagogiques

Nous accueillons cette année 208 élèves. Trois nouveaux enfants ont été inscrits ce jour et ne sont pas encore répartis dans des classes.

CP : 24 élèves

CP-CE1 : 23 élèves (17 CP, 6 CE1)

CE1 : 25 élèves

CE1-CE2 : 26 élèves (12 CE1, 14 CE2)

CE2 : 26 élèves

CM1-CM2a : 26 élèves (20 CM1, 6 CM2)

CM1-CM2b : 28 élèves (22 CM1, 6 CM2)

CM2 : 27 élèves

Mme Corneille est déchargée le lundi et un mardi sur deux, c'est Mme Adloff qui assure l'enseignement dans la classe de CM1-CM2b lors de ces temps de décharge.

Mme Coubard assure le complément de service de Mme Matard le vendredi.

M. Faussat, zilien, est rattaché à l'école élémentaire cette année.

Mme Cousseau (AVS) intervient auprès de deux enfants, en classe de CP et CM1-CM2a.

Jusqu'au mois de février, Mme Portère, étudiante à l'ESPE effectue un stage dans la classe de Mme André.

Cette année, la salle atelier et la classe de Mme Jaulin ont été interverties.

Suite aux différents incidents et aux incivilités grandissantes en cour de récréation, il a été attribué une activité de cour à chaque classe d'âge, chaque jour (par ex, les CE2 disposent du terrain de foot chaque lundi). Un roulement est établi sur la semaine. Cette planification a permis de tempérer certains conflits et de permettre à tous d'accéder aux différentes activités.

Projets pour 2018-2019 :

Toutes les classes participent au projet Ecole et Cinéma. Les classes de cycle 2 se sont inscrites également au Poitiers film festival.

L'ensemble des élèves du groupe scolaire a participé aux Virades de l'Espoir le 27 septembre.

Un projet de décrochage est en cours de réflexion. Une heure par semaine, le jeudi après-midi, les enfants changeront d'enseignant pour participer à divers ateliers.

Mme Raynal vient à l'école pour prendre de petits groupes en bibliothèque. Elle les conseille, enregistre leurs prêts et leur lit des histoires.

Les enfants de l'école assisteront à une projection de film commune le 20 décembre.

Cette année, le marché de Noël est organisé par l'équipe périscolaire afin de récolter de l'argent pour acheter des jeux de société.

Cycle 2 :

Une sortie à la Ferme s'invite a eu lieu au mois de septembre.

Les élèves de CP-CE1 se sont rendus au TAP pour assister à une répétition de l'Orchestre OCNA.

Les élèves de Mme Barrot bénéficieront d'interventions en informatique : dans le cadre d'une initiation à la programmation (prêt de tablettes et robot).

Mme Jaulin reconduit son partenariat avec la municipalité pour les plantations.

La classe de Mme Guillaud s'inscrit dans un projet mosaïque avec l'association Art décor, de Vouneuil sous Biard : les enfants ont visité une exposition à la mairie et recevront des membres de l'association pour la réalisation de leurs mosaïques.

Cycle 3 :

Les élèves de CM2, regroupés avec Mme André, ont pu bénéficier de deux visites de M. Chaigneau. Ils ont ainsi pu travailler sur la guerre 14/18. Les trois classes de CM se rendront le jeudi 8 novembre à l'exposition qui se tient à la mairie.

Les élèves de CM2 ont participé avec Mme André à la dictée Ela : Mme Bren, championne du monde de kayak, a eu la gentillesse de leur rendre visite.

Les élèves de la classe de Mme André souhaitent dédier une journée, plus tard dans l'année, à la lutte contre les maladies.

Le 9 novembre, les élèves de Mme André iront visiter le centre de tri. Ils recevront plus tard une intervenante en classe.

Les 22, 23 novembre et 6 décembre, les deux classes de CM1-CM2 bénéficieront d'interventions de CPIE énergie.

Ces deux classes se rendront le 4 décembre au musée Sainte-Croix.

Le 15 novembre, la classe de CM1-CM2b se rendra aux Archives départementales de la Vienne pour y effectuer une visite et participer à un atelier.

La classe de Mme Matard participe cette année encore au projet Théâ, proposé par l'OCCE. Les productions des élèves seront jouées en fin d'année à Monts-sur-Guesnes, devant des enfants d'autres écoles.

Les deux classes de CM1-CM2 sont inscrites au prix des Incorruptibles.

Le projet italien vient d'être validé : les trois classes de cycle 3 démarreront l'apprentissage avec Mme de Prado, enseignante au collège Henri IV, le 21 novembre.

4. Utilisation des moyens de l'école

- Coopérative scolaire

L'école est sous le régime de L'OCCE. Mme Guillaud est mandataire de la coopérative scolaire. Le montant a été fixé, comme les années précédentes à 20 euros (36 pour les fratries). C'est en partie avec cet argent que les élèves peuvent partir en sortie, bénéficier de matériel pédagogique neuf, de jeux, etc.

- Budget mairie

La municipalité de Vouneuil sous Biard finance l'école de la façon suivante :

- une enveloppe par enfant, ventilée en trois grandes catégories (fournitures, transports et librairie)
- les fichiers de maths CP et CE1 sont financés
- de même que les cd, supports numériques et manuels
- ainsi que les livres de bibliothèque.

Du fait de l'éloignement de l'école et dans un souci d'équité avec les écoles Desmoulins, nous bénéficions d'une enveloppe supplémentaire pour des trajets école-bourg.

- L'APE

L'école a la chance d'avoir une APE dynamique et investie. Leurs actions permettent de financer sorties, abonnements de classes, jeux.

5. Hygiène et Sécurité

Un exercice incendie a eu lieu le 25 septembre. Un PPMS anti-intrusion a été réalisé le 16 octobre. Les deux se sont très bien déroulés.

- Travaux :

Au cours de l'été, tables et meubles ont été réceptionnés et installés. Un vidéoprojecteur a été installé dans la classe de Mme Barrot. Un meuble manque pour l'instant dans la classe de Mme Matard.

L'équipe enseignante demande s'il est possible d'installer des porte-manteaux entre les classes.

Pendant les vacances d'octobre, des agents des services techniques sont venus aider Mme Jaulin à déménager son matériel et les meubles de classe.

Les équipes enseignante et périscolaire ont également un projet de tracés de marelles dans la cour. Le projet a été transmis aux services techniques.

Les représentants de parents souhaitent savoir pourquoi le trajet du bus du matin passe devant l'école pour aller récupérer des enfants aux arrêts des Tailles et Clos Bonnet, pour ensuite revenir à l'école. La municipalité va se renseigner auprès de l'autocariste afin de voir si ce trajet est modifiable.

Il est également demandé s'il est possible d'installer des abris aux arrêts de bus qui n'en ont pas. La remontée sera faite à Grand Poitiers, toutefois des réserves sont émises sur la possible réalisation de cet aménagement.

Le stationnement devient compliqué sur le parking de l'école, des parents d'élèves ne respectent pas les emplacements de parkings, se garent à des endroits dangereux. Ces incivilités empêchent les piétons d'accéder à l'école en toute sécurité. La municipalité a dépêché des membres du conseil municipal en début d'année pour sensibiliser les parents d'élèves aux nuisances engendrées par ces incivilités. Différentes actions à visée éducatives ont été menées. La gendarmerie a été contactée et viendra régulièrement dans un but de prévention. Il est rappelé que le circuit de bus fonctionne bien et permet de désengorger le parking. La municipalité va se renseigner pour voir s'il est possible de zébrer les zones où il est interdit de se garer.

Des enfants ont parlé à l'école et à la maison de la présence d'une camionnette blanche aux abords de l'école. Il s'est avéré que cette histoire est partie d'une chaîne circulant sur les réseaux sociaux. Des enfants ont déformé, puis amplifié cette histoire créant ainsi un climat de méfiance et d'inquiétude. L'équipe enseignante est intervenue afin de procéder à un retour au calme. La gendarmerie a été informée de la situation.

6. Mise en œuvre et suivi du PEDT

L'équipe enseignante et l'équipe périscolaire souhaitent s'inscrire dans le projet de « médiation par les pairs » de l'AROEVEN. Ce dispositif permettrait aux deux équipes d'avoir un discours, ainsi qu'un outil commun pour agir contre les incivilités grandissantes sur les temps de récréation. Ce dispositif permet de responsabiliser les enfants face à la nécessité d'améliorer le climat scolaire.

Des élèves volontaires de CE2, CM1 et CM2 suivront une formation commune avec les enseignants et animateurs périscolaires. En cas de conflits mineurs dans la cour, des conseils de médiation auront lieu. Les enfants médiateurs amèneront les enfants médiés à réfléchir à leur comportement et à trouver des solutions conjointement. Des comptes rendus de ces conseils de médiation seront rédigés par les médiateurs.

7. Activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles

Les élèves de CE1 démarrent un cycle tennis. Mme Barrot emmène le groupe complet (42 enfants) au CREPS de Boivre.

Les élèves de CE2 de Mme Jaulin participent à un cycle escrime à la pépinière. Ils participeront également aux rencontres Usep avec les écoles Saint-Exupéry (Poitiers) et Alléaume (Béruges).

Les élèves de Mme André bénéficient d'un cycle équitation au centre équestre de Mignaloux. Les deux classes de CM1-CM2 suivent actuellement un cycle natation à la piscine de Bellejouanne.

8. Place des parents à l'école

Les représentants de parents souhaitent savoir s'il est possible de réajuster les horaires des bus sur le Portail école. La municipalité a déjà procédé à un réajustement avant la rentrée et rappelle qu'il s'agit d'horaires donnés à titre indicatif. Les horaires de bus du mercredi vont être modifiés.

La question suivante porte sur les inscriptions périscolaires des enfants sur une journée : cette journée est-elle facturée en cas d'absence? Mme Faucher répond qu'il n'y a de changement de règle par rapport à l'année précédente.

Des inquiétudes de parents concernant une nouvelle carte scolaire sont transmises. Les parents souhaitent savoir si des enfants ayant commencé leur scolarité à l'école Cousteau pourraient être transféré à l'école Desmoulins. Mme Faucher explique que différentes options sont en cours de réflexion. Rien n'est sûr pour l'instant, la nouvelle carte scolaire va être élaborée. La priorité est le bien-être de l'enfant. Les inscriptions à la maternelle Cousteau sont actuellement bloquées, du fait des effectifs très chargés des classes. Les effectifs de l'école maternelle Desmoulins étant moins chargés, les enfants inscrits en cours d'année 2018 y sont envoyés.

Ce dispositif n'a pas été mis en place en élémentaire : les effectifs de l'école Desmoulins sont proches de ceux de l'école Cousteau.

La construction d'une 3^e école sur Précharaux est une piste, mais n'est pas une solution actée. Le nouveau collège devrait être opérationnel à la rentrée 2021. Tous les enfants de Vouneuil y seront scolarisés, même ceux ayant commencé leur scolarité à Henri IV.

Les prochains conseils d'école auront lieu les 21 mars et 4 juin.

Le 18 novembre, l'APE organise une bourse aux jouets et aux vêtements de ski.

Levée de séance à 20h05

Fait à Vouneuil sous Biard

Le 20 novembre 2018

La ou le président.e du Conseil d'Ecole

La ou le secrétaire de séance



A. Corneille



N. MAGNERON